

Lundi 27 novembre 2023

Qualité de l'air**Zones à Faibles Émissions : une consultation auprès des habitants de Rennes Métropole jusqu'au 31 janvier 2024**

À Rennes Métropole, comme l'exige la réglementation nationale, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) doit être créée le 1^{er} janvier 2025, avec un planning de mise en œuvre des restrictions qui s'échelonne entre 2025 et 2030. Du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 31 janvier 2024, les habitants de la métropole rennaise sont invités à s'informer et à enrichir les réflexions sur la future ZFE à travers une exposition itinérante et une consultation [en ligne sur le site de la Fabrique citoyenne](#).

**Zone à faibles émissions****Mieux comprendre**

Pour en savoir plus et participer à la consultation concernant la future ZFE, rendez-vous jusqu'au 28 janvier 2024 sur fabriquecitoyenne.fr

RENNES
Ville et Métropole

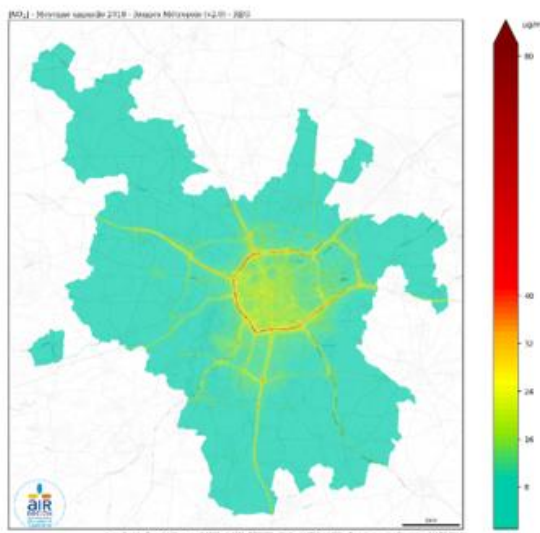
Scannez-moi!

Qualité de l'air : la situation de la métropole rennaise

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Santé Publique France estime ainsi que près de 40 000 décès prématurés sont liés chaque année à une trop forte exposition aux particules fines et 7 000 à une trop forte exposition au dioxyde d'azote.

La pollution de l'air est liée à la présence de polluants émis par le trafic routier, le chauffage, l'agriculture, les industries et le brûlage des déchets. Parmi ces différentes sources, le trafic routier a un impact majeur sur la qualité de l'air.

À Rennes, le suivi de la qualité de l'air est assuré par Air Breizh, association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Air Breizh relève les concentrations en polluants dans l'air et les compare aux valeurs réglementaires. Les secteurs très proches des axes à fort trafic motorisé, comme la rocade et les grands boulevards sont les plus exposés à une qualité de l'air dégradée.



Air Breizh – Données 2018 des concentrations en NO2

La tendance des concentrations moyennes annuelles en polluants dans l'air est globalement à la baisse sur le territoire grâce aux changements de pratiques dans les déplacements (transports en commun, vélo, marche...) et à l'évolution des motorisations des véhicules (normes EURO). Cependant, avec le renforcement des seuils réglementaires prévu en 2030, et si la qualité de l'air ne s'améliorait pas d'ici là, environ 45 000 personnes pourraient respirer un air non conforme sur notre territoire.

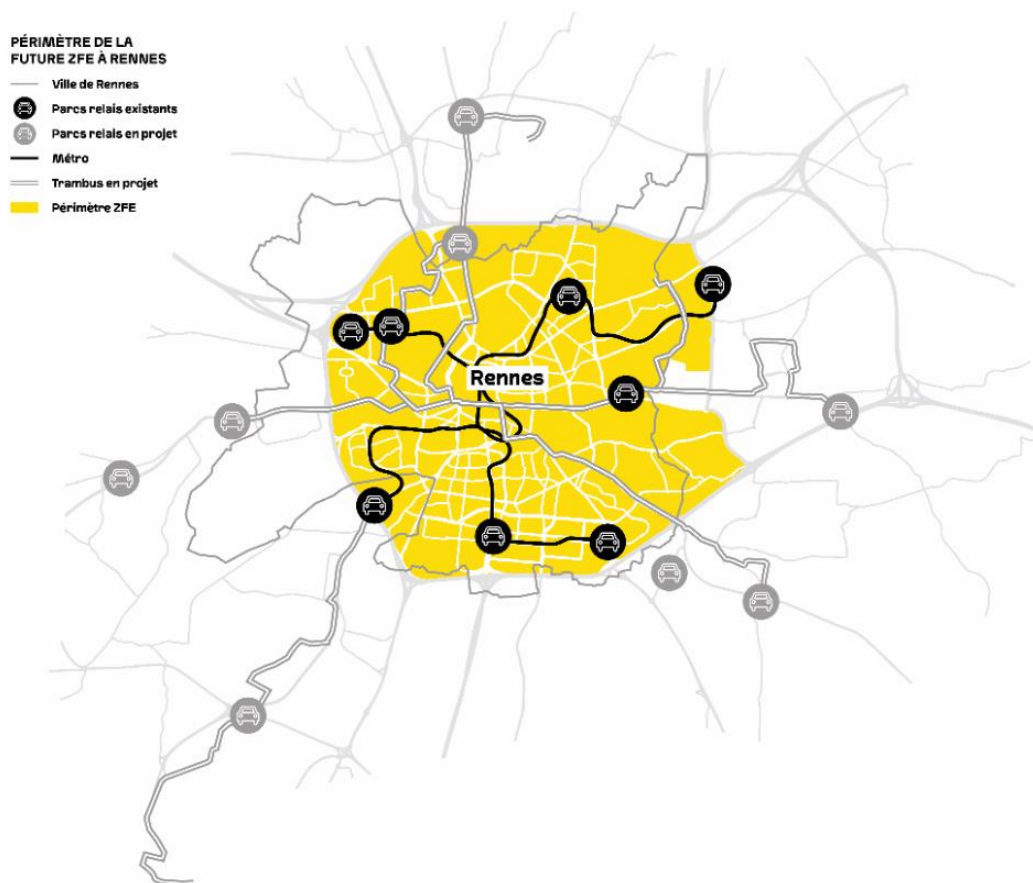
Outre les nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre du [Plan de déplacements urbains de Rennes Métropole](#), la Zone à Faibles Émissions (ZFE) apparaît comme un outil complémentaire qui vise à limiter l'accès des véhicules les plus polluants au cœur des agglomérations, où la qualité de l'air est la plus sensible. Cette restriction s'appuie sur le classement de la vignette Crit'Air du véhicule, qui distingue les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants.

Cette mesure est imposée par l'État à toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants. À Rennes Métropole, la ZFE doit être créée au 1^{er} janvier 2025.

Point d'étape sur la future ZFE

Le périmètre a été défini afin d'être lisible et efficace, en respectant les obligations réglementaires de la ZFE tout en permettant à chacun de rejoindre les réseaux de transports en commun :

- Le périmètre s'étendra à l'intérieur de la rocade, avec le boulevard des Alliés comme limite à l'Est, sans impacter les quartiers résidentiels de Cesson-Sévigné qui ne peuvent accéder que depuis le boulevard des Alliés.
- L'accès aux parcs-relais sera préservé.



Des études (dont les conclusions seront connues en mars 2024) sont en cours pour déterminer le niveau de restriction, le planning de mise en œuvre et le type de véhicules concernés en fonction des obligations réglementaires et des impacts sur

la qualité de l'air. À horizon 2030, les scénarios les plus contraignants à l'étude prévoient des restrictions concernant les véhicules Crit'Air 3, 4 et 5 (des véhicules qui seront alors âgés d'au moins 24 ans pour les voitures essence et de 19 ans pour les diesels).

Les habitants appelés à s'informer et à participer à la consultation

Durant deux mois, les habitants pourront s'informer sur les liens entre la qualité de l'air et les mobilités, ainsi que sur le futur dispositif de la ZFE, sur le site de La fabrique citoyenne. Un questionnaire permettra aux participants de contribuer à la réflexion sur les dérogations et les mesures permettant de rendre la ZFE rennaise socialement juste. Il sera également possible par le biais de ce questionnaire de manifester son intérêt de poursuivre la démarche de consultation.

Afin d'informer les habitants, Rennes Métropole met également en place une exposition itinérante qui va sillonner le territoire durant les semaines à venir. Cette exposition propose d'éclairer les objectifs de la ZFE et d'ouvrir le dialogue sur la manière de la mettre en œuvre.

À Rennes :

Date	Lieu	Horaires
Lundi 27 novembre 2023	Le Quadri	10 h – 17 h
Mardi 12 décembre 2023	Les cadets de Bretagne	À partir de 17 h
Mercredi 13 décembre 2023	La Maison Bleue	À partir de 13 h
Lundi 8 janvier 2024	Piscine Bréquigny	12 h – 19 h
Mercredi 10 janvier 2024	Marché du Mail F. Mitterrand	15 h – 19 h
Mardi 16 janvier 2024	Salle de l'EPI des Longs Champs	16 h – 19 h
Vendredi 19 janvier 2024	Marché de Villejean	9 h – 13 h
Mercredi 24 janvier 2024	Maison de quartier Francisco Ferrer	13 h – 18 h
Jeudi 25 janvier 2024	Marché de la Courrouze (sous réserve)	15 h – 19 h
Mercredi 31 janvier 2024	Marché de Sainte-Thérèse	9 h – 13 h

Dans les communes :

Mercredi 29 novembre 2023	Marché d'Acigné	9 h – 13 h
Vendredi 1 ^{er} décembre 2023	Salle des Marelles de Chantepie	9 h – 15 h
Samedi 2 décembre 2023	Mairie de La Chapelle-des-Fougeretz	9 h – 13 h
Dimanche 3 décembre 2023	Marché de Betton	9 h – 13 h
Mercredi 6 décembre 2023	Marché de Pacé	9 h – 13 h
Vendredi 8 décembre 2023	Marché de Vezin-le-Coquet	15 h – 19 h
Jeudi 14 décembre 2023	Marché de L'Hermitage	9 h – 12 h 30
Vendredi 15 décembre 2023	Mairie de Cintré	10 h – 16 h
Samedi 16 décembre 2023	Espace culturel G. David de Mordelles	10 h – 16 h
Vendredi 5 janvier 2024	Mairie de Pont-Péan	10 h – 16 h
Samedi 6 janvier 2024	Médiathèque de Parthenay-de-Bretagne	10 h – 16 h
Vendredi 12 janvier 2024	Marché de Bruz	9 h – 13 h
Samedi 13 janvier 2024	Marché de Le Rheu	9 h – 13 h
Dimanche 14 janvier 2024	Marché de Noyal-Châtillon-sur-Seiche	9 h – 13 h
Mercredi 17 janvier 2024	Marché de Saint-Erblon	9 h – 13 h
Samedi 27 janvier 2024	Médiathèque l'Odyssée de Corps-Nuds	10 h – 12 h 30

Les prochaines étapes

Le travail sur la définition des contours de la future ZFE va se poursuivre tout au long de l'année 2024 en associant les habitants et les professionnels. En particulier, un panel citoyen, constitué de 25 à 30 habitants tirés au sort et volontaires, sera réuni sur un temps resserré au printemps 2024. L'objectif est de partager un socle commun d'informations et d'enjeux sur les conditions de réussite de la ZFE, pour faire émerger des propositions pour sa bonne mise en œuvre (dérogations et accompagnement).

Calendrier :

Mars-avril 2024 : choix du scénario et constitution d'un panel citoyen

Avril à juin 2024 : étude d'impact et définition des conditions de mise en œuvre (dérogations, dispositifs d'accompagnement...)

Août à septembre 2024 : concertation réglementaire

Novembre 2024 : arrêté de mise en œuvre

1^{er} janvier 2025 : création de la ZFE